

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 03 mars 2015 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de MORAND Julie à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° ECOLE : Monsieur Didier CAMPILLO fait le compte rendu du dernier conseil d'école du RPI qui s'est tenu le 24 février à Saint François de Sales.

Dans le cas où les GS du RPI ne pourraient pas rester sur l'école de Lescheraines, les enseignantes d'Arith seraient d'accord pour laisser le groupe des CE1 dans la même classe mais elles demandent que les communes embauchent une ATSEM. La commune du Noyer s'est déjà prononcée favorablement à l'embauche d'une personne à mi-temps.

Les parents d'élèves demandent si la garderie pourrait débiter à 7 heures au lieu de 7 heures 30 et terminer à 18 heures 30 au lieu de 18 heures. Les communes ne sont pas favorables.

Les enseignantes sollicitent à nouveau la commune pour l'obtention de bacs pour le jardin. Il leur a été répondu défavorablement par contre nous leur mettons toujours à disposition le terrain à côté du parking, terrain que nous clôturerons.

2° TRAVAUX :

- ✚ Eglise : Monsieur Dominique PERRON nous a fait parvenir l'analyse des offres que nous devons valider avant d'informer les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres
- ✚ ONF : rendez-vous est pris avec Monsieur De Banizette afin qu'il nous propose le programme des travaux pour 2015
La remise en état des chemins de La Parellaz, du Mariet du Bas ainsi que des Mugnières sera également évoquée
- ✚ Clocher : Suite à la visite de la Fonderie Paccard dans le cadre de la maintenance des cloches, ceux-ci doivent nous faire parvenir un devis pour la réfection du beffroi ainsi que le remplacement du plancher du palier d'accès aux cloches
- ✚ OM : une place pour des containers sera installée à Montagny

3° DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

- ✚ L'appartement communal situé dans le bâtiment Mairie-Ecole n'est plus occupé actuellement. Il nécessite des travaux de remise en état qui seront prochainement programmés
- ✚ Eclairage public : au 31 décembre 2015, les lampes blanches ne seront plus disponibles. Il faudra alors changer le boîtier afin de permettre l'installation des nouvelles ampoules. Une somme sera inscrite au budget afin de changer ces boîtiers en cas de besoin
- ✚ Subventions versées par la commune : une enveloppe sera prévue puis répartie ultérieurement entre les associations.

4° PLANNING DES ELECTIONS : le planning est réalisé pour le tenue du bureau des votes lors des prochaines élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
Le Maire,

J.M. LEON

